

# DÉROGATION AU PÉRIMÈTRE SCOLAIRE

Une dérogation est nécessaire pour scolariser un enfant dans une école autre que celle du secteur de son domicile ou dans une autre commune que la commune de résidence. Elle est soumise à l'accord du Maire de la commune où se trouve l'école demandée et à l'avis du Maire de la commune de résidence.

Pour la mairie de Steene, pour toute demande de dérogation, la décision finale revient au Maire.

## **A) Circuit du dossier :**

1. Les parents retirent l'imprimé de dérogation auprès de l'école souhaitée ou de la mairie
2. Ils joignent les justificatifs qui motivent la demande, puis font viser le dossier aux deux directeurs concernés, de préférence d'abord à celui de l'école d'origine, puis celui de l'école demandée.
3. Après le visa des directeurs, le dossier complet doit être retourné directement à la mairie du domicile qui transmettra sa décision à la mairie dont dépend l'école demandée.
4. Pour Steene, les dossiers sont examinés par l'adjointe aux écoles et le Maire qui rend la décision finale et la notifie aux parents.

## **B) Les critères retenus :**

- **Rapprochement de fratrie dans le groupe scolaire.**
  - ↳ Joindre le certificat de scolarité des frères/sœurs déjà inscrits (délivré par le directeur de l'école).
- **Garde par une assistante maternelle agréée par la PMI, habitant le secteur scolaire demandé, pour les enfants de moins de 6 ans à la date de la rentrée scolaire.**
  - ↳ Joindre une attestation sur l'honneur rédigée par l'assistante maternelle agréée, avec mention de son adresse et son numéro d'agrément.
- **Parents travaillant dans le groupe scolaire demandé (personnel de l'Education Nationale et agents de la ville de Steene intervenant dans l'école)**
- **Garde par les grands-parents résidant sur la commune,**
  - ↳ Joindre une attestation des grands-parents, avec justificatif du domicile et copie des pièces d'état-civil attestant du lien de parenté.
- **Des critères médicaux et/ou sociaux,** pourront être étudiés au cas par cas, éventuellement avec l'avis de professionnels compétents (psychologue scolaire, Inspectrice de l'Education Nationale, assistant social, médecin scolaire...)

La situation particulière d'une école pourra retarder la réponse apportée à la famille, l'intérêt collectif primant sur le particulier.

## **C) Protection des données personnelles :**

Le traitement des données personnelles est opéré par la Mairie de Steene. Le délégué à la protection des données peut être joint par mail ([mairie@steene.fr](mailto:mairie@steene.fr)) ou par courrier (Délégué à la protection des données – Hôtel de ville – rue de la mairie – 59380 STEENE).

La demande de dérogation est conservée pendant 5 ans.

Les responsables légaux peuvent demander au responsable du traitement l'accès, la rectification ou l'effacement des données personnelles les concernant, ou s'opposer à leur traitement. Ils disposent également d'un droit à la limitation du traitement.

Ils disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle.



<https://steene.fr>



Steene, votre village



# DEMANDE DE DEROGATION

## PARENT 1

Nom et prénoms : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone domicile : \_\_\_\_\_

Lieu de travail du parent : \_\_\_\_\_

## PARENT 2

Nom et prénoms : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone domicile : \_\_\_\_\_

Lieu de travail du parent : \_\_\_\_\_

## ENFANT CONCERNE

Nom et Prénom (en lettres majuscules): \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Choix de l'école pour laquelle la demande est formulée :

- Ecole Pierre Dewaele – impasse de l'école – Steene (village)
- Ecole Emile zola – 4 bis rue de la Gare – Steene (Grand-Millebrughe)

**Motif précis de la demande selon les critères repris ci-dessus** (rayer les mentions inutiles)

- rapprochement de fratries
- garde par une assistante maternelle agréée domiciliée sur le secteur de l'école demandée
- parents travaillant dans le groupe scolaire demandé
- garde par les grands parents domiciliés sur la commune de l'école souhaitée
- raison médicale ou handicap avec reconnaissance MDPH
- déménagement / construction (après la date de la rentrée scolaire)
- autre :

**Joindre les justificatifs qui motivent la demande**

Date : \_\_\_\_\_

Signature :

**COMMUNE DE RÉSIDENCE****AVIS DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE DE LA  
COMMUNE DE RÉSIDENCE**

- AVIS FAVORABLE**  
 **AVIS DÉFAVORABLE**

Motif :

Date :

Signature

**AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE  
RÉSIDENCE**

- AVIS FAVORABLE**  
 **AVIS DÉFAVORABLE**

Motif :

Date :

Signature

**COMMUNE D'ACCUEIL****AVIS DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE DEMANDÉE**

- AVIS FAVORABLE**  
 **AVIS DÉFAVORABLE**

Motif :

Date :

Signature

**DÉCISION DU MAIRE DE LA COMMUNE  
DE STEENE**

- DÉROGATION ACCORDÉE**  
 **DÉROGATION REFUSÉE**

Motif :

Date :

Signature